

Arrêté ARS/DD43/2024/80 Arrêté Préfecture n° 2024- DSH-SAFE n° 024/DSH/SAFE/137
portant désignation des personnes qualifiées pour venir en aide aux personnes prises en charge en
établissement ou en service social ou médico-social ou à leur représentant légal

Le Préfet de la Haute-Loire

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes

La Présidente
du Département
de la Haute-Loire

VU les articles L.311-5, R311-1 et R311-2 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022 – ARS n° 2022-08-002 – DIVIS-PAFE n° 2022-027 du 22 mars 2022 portant
désignation des personnes qualifiées pour venir en aide aux personnes prises en charge en établissement
ou en service social ou médico-social ou à leur représentant légal,

VU la démission de Madame Chantal GAILLARD,

VU les candidatures de Mme Denise BONNEFOY, de Mme Marlène FRAISSANGE, de M. Michel
BEYSSAC, de Mme Marielle BUISSON, de Mme Marie-Josée TAULEMESSE,

SUR PROPOSITION conjointe de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, de
Madame la Directrice départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations,
et de Madame la Présidente du Département,

ARRETENT

Article 1^{er} : La liste des personnes qualifiées, désignées pour venir en aide aux personnes prises en charge
dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou à leur représentant légal est
arrêté comme suit :

- Aide aux personnes âgées :

Coordonnées : Haute-Loire, le Département - Direction des Solidarités Humaines
Service SAFE
1 Place Monseigneur de Galard, CS 20310,
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : safe@hauteloire.fr – Tél. : 04 71 07 42 73

Mme Denise BONNEFOY

- Aide aux personnes handicapées :

Coordonnées : ARS Auvergne - Délégation Départementale 43
Pôle autonomie
78 bis, avenue Maréchal Foch
43000 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : ars-dt43-handicap@ars.sante.fr – Tél. : 04 81 10 64 15

M. Michel BEYSSAC

Mme Marlène FRAISSANGE

- Aide aux personnes en difficultés sociales :

Coordonnées : Association Habitat et Humanisme,
9 rue du Petit Vienne,
43000 LE PUY EN VELAY
Mail : haute-loire@habitat-humanisme.org - Tél. : 09 70 75 32 47

Mme Marielle BUISSON

Directrice de l'Association Habitat et Humanisme

- Aide à la protection de l'enfance :

Coordonnées : Haute-Loire, le Département - Direction des Solidarités Humaines
Service ASE
1 Place Monseigneur de Galard, CS 20310,
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Mail : enfance@hauteloire.fr - Tél. : 04 71 07 44 90

Mme Marie-Josée TAULEMESSE

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux par voie d'affichage sur le panneau accessible mis à leur disposition.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet, de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, de Madame la Présidente du Département dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes et Madame la Présidente du département de la Haute-Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy en Velay, le **18 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale
de Santé Auvergne Rhône-Alpes,

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Le Préfet de la Haute-Loire,



Yann CORDIER

La Présidente du Département de
la Haute-Loire



Marie-Agnès PETIT